

ANNEXE 19B

Méthodologie d'évaluation de l'impact sur la santé et la sécurité de la communauté

ANNEXE 19B

METHODOLOGIE D'EVALUATION DE L'IMPACT SUR LA SANTE ET LA SECURITE DE LA COMMUNAUTE

19B.1 Introduction

La méthodologie d'évaluation d'impact sur la santé et la sécurité des communautés (SSC) est un processus permettant de classer les résultats et les déterminants de la santé qui peuvent être influencés par le Projet, ou ses activités, afin d'appuyer l'évaluation d'impact et le besoin d'atténuation/d'amélioration des impacts SSC potentiels.

La catégorisation des impacts repose sur un système de classement des risques qui évalue l'orientation (positive ou négative) de l'impact, les conséquences de l'impact lui-même et la probabilité que les impacts potentiels se produisent. Ces évaluations sont fondées sur les données probantes recueillies dans le cadre du processus d'évaluation de l'impact sanitaire (EIS) et sur la sensibilité des récepteurs aux activités proposées dans le cadre du projet, qu'elles soient directes, indirectes ou cumulatives. Le processus tient compte des différentes étapes du projet, car l'orientation et la zone d'influence des impacts peuvent différer d'une phase à l'autre.

L'objectif ultime du processus d'évaluation d'impact est de fournir une évaluation subjective des impacts SSC comparatifs afin que leur importance puisse être déterminée en fonction des critères ci-dessus. Ce classement par ordre d'importance permet de prioriser les mesures d'atténuation et de gestion. Il peut aider le promoteur du projet à concevoir le Projet et à examiner les processus avant le début du Projet afin de réduire le plus possible ces impacts.

La section qui suit présente la façon dont chaque impact potentiel est évalué et signalé.

19B.2 Méthodologie d'évaluation

La méthodologie d'évaluation est fondée sur les recommandations de la SFI (2009), qui comprennent l'évaluation de l'impact sanitaire selon les 12 domaines de santé environnementale (DSE) de la SFI, qui sont décrits dans le Tableau 19B.1. Chaque impact potentiel est évalué en trois étapes :

Étape 1 : présenter les impacts potentiels selon une approche standard en forme de nœud papillon

Comme le montre le concept de la Figure 19B.1, les impacts potentiels seront présentés selon une approche standard en forme de nœud papillon, fondée sur les principes généraux suivants :

- Le titre de l'impact SSC potentiel ou de l'événement indésirable est placé au centre. Cet impact potentiel est le même que celui utilisé dans le tableau de catégorisation des impacts présenté à la deuxième étape.
- Selon la hiérarchie des contrôles, l'objectif de la gestion des impacts potentiels est d'éviter ou de prévenir les causes ou les dangers liés à l'événement ou à l'impact indésirable. Ceux-ci sont présentés sur la gauche du nœud papillon, la méthode d'évaluation d'impact étant présentée à l'étape suivante et décrivant ces dangers et causes ainsi que la capacité institutionnelle (généralement de la communauté ou des services publics) à reconnaître ou à traiter l'impact potentiel.
- Le côté droit du nœud papillon présente les conséquences SSC potentielles de l'événement indésirable sur les communautés sensibles ou les récepteurs vulnérables. Bien que l'atténuation de l'impact associée à ces conséquences soit axée sur l'évitement ou la prévention, les contrôles visent plus vraisemblablement à compenser les impacts potentiels en réduisant ou en atténuant les conséquences au niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre.

- Bien qu'ils ne fassent généralement pas partie du nœud papillon, les groupes vulnérables spécifiques et les communautés potentiellement affectées (CPA) qui peuvent être affectés par l'impact sur le plan spatial sont présentés.
- Au besoin, les nœuds sont présentés pour différentes étapes du cycle de vie du projet si les dangers/causes, les conséquences et les récepteurs sont différents, car cela peut entraîner une modification des contrôles de gestion.

Tableau 19B.1 Domaines de santé environnementale de la SFI (2009)

N° de DSE	Description du domaine de santé environnementale
DSE n° 1	Maladies contagieuses liées à l'environnement vivant : transmission de maladies contagieuses (p. ex., infections respiratoires aiguës, pneumonie, tuberculose, méningite, peste, lèpre, etc.) pouvant être liées à une mauvaise conception des logements, à la surpopulation et à l'inflation qui affecte le secteur du logement. Ce domaine prend également en considération la pollution de l'air intérieur causée par l'utilisation de combustibles issus de la biomasse.
DSE n° 2	Maladies à transmission vectorielle : maladies liées aux moustiques, aux mouches, aux tiques et aux poux (p. ex., paludisme, dengue, fièvre jaune, filariose lymphatique, fièvre de la vallée du Rift, trypanosomiase humaine africaine, onchocercose, etc.).
DSE n° 3	Maladies transmises par le sol, l'eau et les déchets : maladies transmises directement ou indirectement par de l'eau contaminée, le sol ou des déchets non dangereux (p. ex., maladies diarrhéiques, schistosomiase, hépatite A et E, poliomyélite, helminthiases transmises par le sol).
DSE n° 4	Maladies sexuellement transmissibles (MST) – y compris, de façon non limitative, VIH/SIDA : infections transmises sexuellement comme la syphilis, la gonorrhée, la chlamydia, l'hépatite B et, surtout, le VIH/SIDA. Des liens entre la tuberculose et le VIH seront abordés, le cas échéant, mais également dans le DSE n° 1.
DSE n° 5	Problèmes ayant trait à la nutrition : effets néfastes sur la santé, tels que la malnutrition, l'anémie ou les carences en micronutriments dues à des changements dans les pratiques agricoles et de subsistance ou à l'inflation alimentaire, les gastroentérites, les trématodiasés d'origine alimentaire, etc. Les comportements et les pratiques alimentaires seront également pris en compte. L'accès aux terres joue un rôle majeur dans le développement de contextes d'agriculture de subsistance.
DSE n° 6	Maladies non contagieuses : maladies cardiovasculaires, cancer, diabète, obésité, etc.
DSE n° 7	Accidents/blessures : accidents de la route ou du travail et blessures (à domicile et liées au projet), noyade.
DSE n° 8	Médecine vétérinaire et zoonoses : maladies touchant les animaux (p. ex., tuberculose bovine, variole porcine, grippe aviaire) pouvant être transmises de l'animal à l'homme (p. ex., rage, brucellose, fièvre de la vallée du Rift, fièvre de Lassa, leptospirose, etc.).
DSE n° 9	Exposition à des matières potentiellement dangereuses, au bruit et aux mauvaises odeurs : ce domaine tient compte des déterminants de la santé environnementale liés au projet et aux activités connexes. Le bruit, la pollution de l'eau et de l'air (intérieur et extérieur) ainsi que les impacts visuels seront pris en compte dans la catégorie biophysique. Il peut également s'agir de l'exposition à des métaux lourds et des substances chimiques dangereuses ainsi qu'à d'autres composés, solvants ou déversements et rejets provenant de la circulation routière et de l'exposition à de mauvaises odeurs. Un chevauchement important existe dans l'évaluation de l'impact environnemental dans cette section. Les rayonnements ionisants appartiennent également à cette catégorie.

N° de DSE	Description du domaine de santé environnementale
DSE n° 10	Psychosocial : y compris le stress psychosocial (dû, par exemple, à une réinstallation, une surpopulation, une crise politique ou économique), la santé mentale, la dépression, les questions liées au sexe, la violence conjugale à caractère sexiste, le suicide, les conflits ethniques, les problèmes de sécurité, la toxicomanie (drogue, alcool, tabagisme), la planification familiale. Un chevauchement important existe dans l'évaluation des impacts sociaux dans cette section.
DSE n° 11	Comportements de recherche d'une bonne santé et pratiques de santé culturelles : rôle des prestataires de soins médicaux traditionnels, des médecines autochtones et des pratiques culturelles uniques en matière de santé.
DSE n° 12	Infrastructure et capacité des services de santé : infrastructure de santé physique (p. ex., capacité, équipement, effectifs et compétences, plans de développement), systèmes d'exécution de la gestion des programmes (p. ex., initiatives de lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA, santé maternelle et infantile).

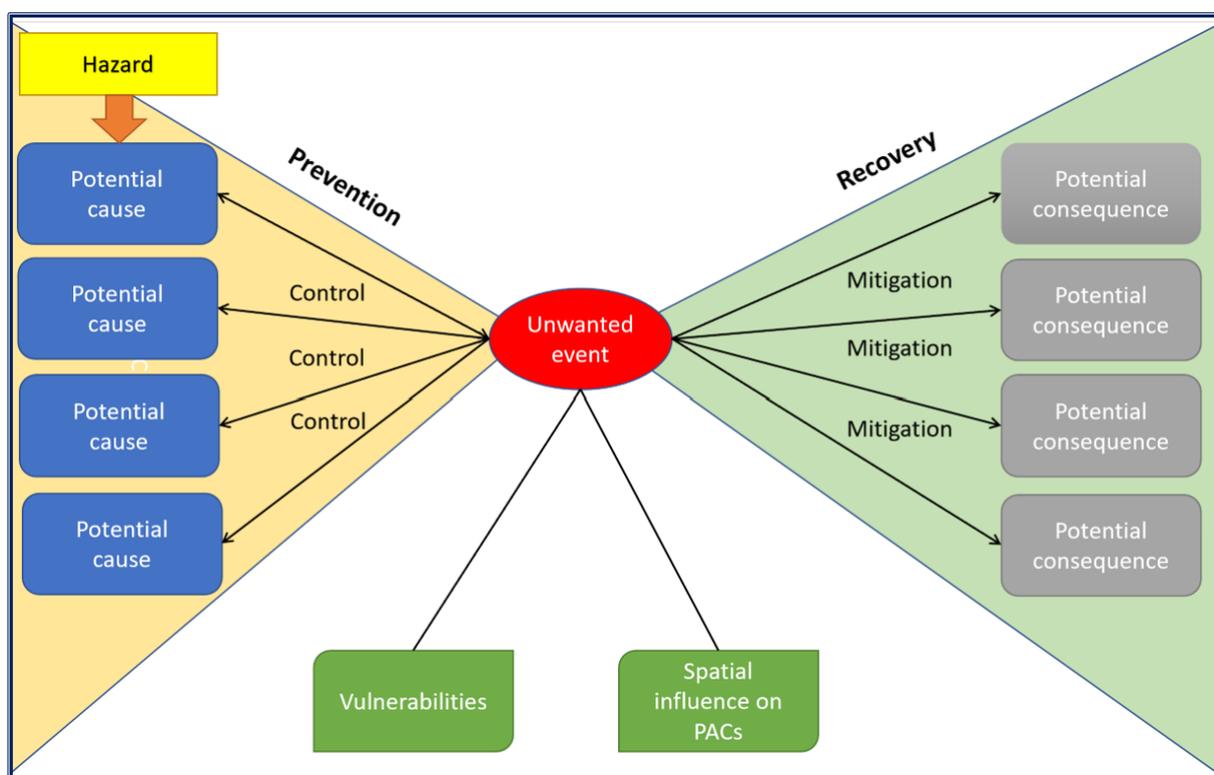


Figure 19B.1 Approche sous forme de nœud papillon pour la gestion des événements indésirables potentiels

Étape 2 : catégoriser l'impact

Chaque impact potentiel sera consigné sous forme de tableau, tel que décrit dans le Tableau 19B.2, comprenant :

- L'identification de l'impact potentiel en tant que rubrique clé (reflétant ce qui a été décrit dans les nœuds papillon), qui comprend les problèmes SSC dans le cadre desquels les activités du projet directes, indirectes et cumulatives peuvent avoir un impact sur différents récepteurs. Il peut être décrit comme un événement indésirable associé, selon le cas, à la conséquence de l'impact ou à un événement indésirable. La section « Méthode d'évaluation des impacts » décrit cette rubrique et les facteurs qui peuvent conduire à l'impact potentiel.
- La méthode d'évaluation des impacts qui décrit l'impact potentiel en tenant compte de 4 éléments différents :
 - Principales données probantes tirées de la description de base de la santé en ce qui a trait à l'impact potentiel, y compris la façon dont les déterminants de la santé peuvent influencer sur ces impacts, ainsi que la capacité institutionnelle de la communauté ou des autorités sanitaires à traiter l'impact potentiel ou à être touchées par celui-ci.
 - Une description du danger ou des causes qui peuvent mener à l'impact d'influences directes, indirectes et cumulatives liées au Projet.
 - Contrôles planifiés (intégrés) qui peuvent atténuer l'impact potentiel, en notant qu'il peut s'agir d'éléments de conception du Projet ou de contrôles engagés. Comme certains de ces projets peuvent ne pas encore être mis en œuvre et n'ont donc pas été évalués quant à leur efficacité, ils sont considérés comme pertinents s'ils sont essentiels aux plans ou conceptions du Projet.
 - Les conséquences de l'impact potentiel.
- L'évaluation d'impact prend ensuite en compte les trois éléments suivants pour décrire où l'impact potentiel peut se produire, la période pendant laquelle il se produira et qui peut être vulnérable, notamment :
 - Échelle spatiale : décrit les zones dans lesquelles les impacts devraient survenir ou avoir une influence. Elle établit un lien direct avec les communautés potentiellement affectées par le Projet.
 - Groupes vulnérables : décrit les groupes qui peuvent être plus vulnérables aux dangers liés à un impact potentiel et aux conséquences ou effets de l'impact potentiel.
 - Échelle temporelle : décrit la période pendant laquelle l'impact est susceptible d'être ressenti. Cela comprend l'étape du cycle de vie du Projet et la durée pendant laquelle l'impact peut être causé par les activités ou la présence du Projet, mais aussi la durée pendant laquelle les conséquences spécifiques de l'impact peuvent être ressenties (par exemple, une affection chronique peut être permanente).

Les communautés potentiellement affectées (CPA) ont été stratifiées aux fins de l'évaluation SSC en fonction d'un potentiel d'exposition similaire, compte tenu de l'influence spatiale du Projet et du potentiel d'impacts directs et indirects sur la santé. Les CPA de la mine et de l'embranchement ferroviaire sont indiquées à la Figure 19B.2.

Tableau 19B.2 Tableau de catégorisation des impacts

Potential impact	Title of potential impact												
Impact evaluation pathway	Baseline factors/ institutional capacity	•											
	Hazard/cause	Direct: • xxx Indirect: • xx											
	Planned controls	• XX											
	Consequences of potential impact	• XX											
Spatial scale	PAC1	PAC2		PAC3		PAC4		PAC5					
	Yes	Yes		Yes		Yes		No					
Vulnerable groups	• xx												
Temporal scale	• xx												
Impact evaluation and management controls													
Inherent impact	Description of the impact evaluation												
	Consequence/ effect										Likelihood	Total Score	Overall significance
	Temporal scale		Spatial scale		Severity of impact								
Long term	3	Study area	2	Moderate	4	Probable	3	12	High negative				
Community focussed impact management	• xx												
Occupational health, safety and environmental management	• xx												
Socio-economic development management	Not included under the current HIA												
Residual impact	Consequence/ effect										Likelihood	Total Score	Overall significance
	Temporal scale		Spatial scale		Severity of impact								
	Long term	3	Study area	2	Moderate benefit	4	Possible	2	11	Medium benefit			

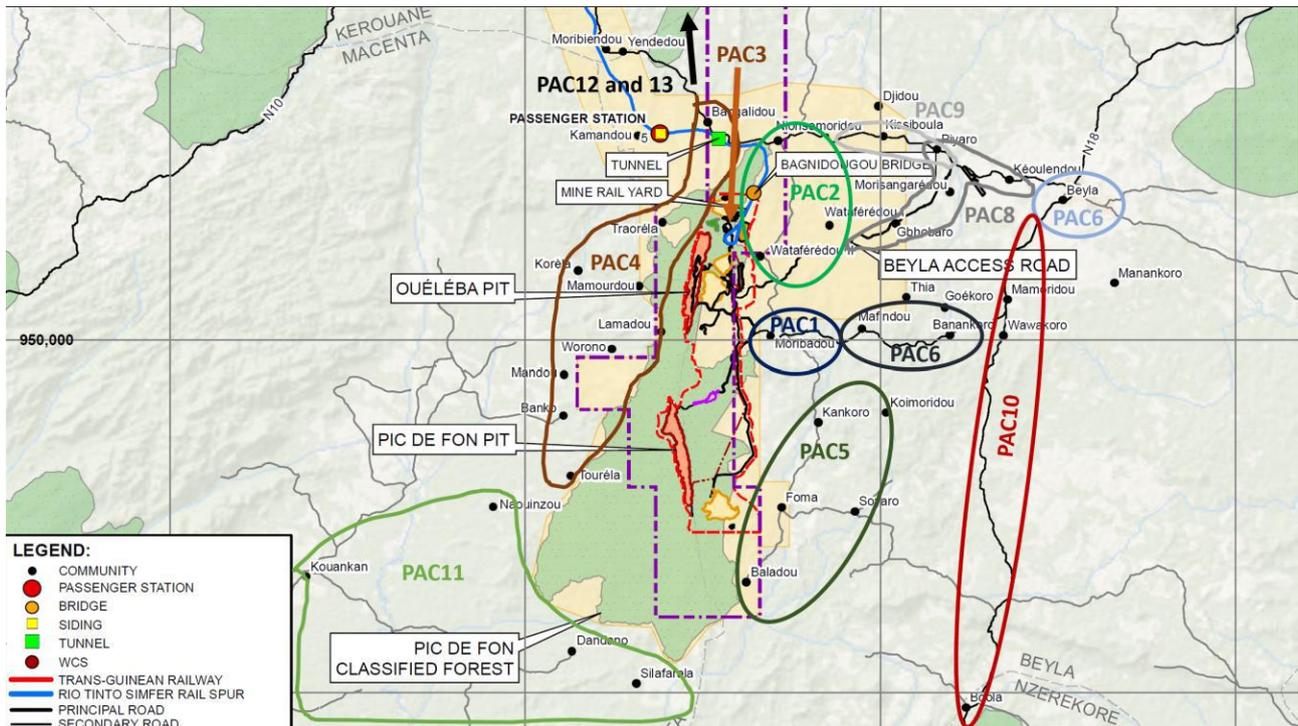


Figure 19B.2 Regroupements des CPA pour l'évaluation d'impact sur la santé et la sécurité des communautés

Étape 3 : évaluation des impacts

Il s'agit de la dernière étape du processus, au cours de laquelle l'importance d'un impact est classée afin de compléter la moitié inférieure du tableau de catégorisation des impacts (Tableau 19B.2). Cette étape est décrite en détail ci-dessous.

19B.3 Critères d'évaluation des impacts

Le processus d'évaluation de l'impact sanitaire des communautés utilise un processus structuré qui comprend les étapes suivantes :

Étape 3.1 : définir la conséquence ou la gravité d'un impact sanitaire

La conséquence de la gravité d'un impact sanitaire est fonction de trois caractéristiques d'impact principales :

- **Ampleur** : tient compte de l'intensité/gravité de l'impact SSC sur les récepteurs ainsi que de la capacité de la communauté potentiellement affectée à s'adapter au niveau de santé avant l'impact. On tient également compte du degré de préoccupation des parties prenantes quant au niveau ou à la gravité des conséquences SSC. Étant donné que les effets sur la santé peuvent être néfastes ou bénéfiques pour le récepteur, cet élément évalue la gravité des effets négatifs ou des effets positifs bénéfiques pour un récepteur particulier ou une communauté potentiellement affectée. En général, l'évaluation de l'impact sanitaire est axée sur les impacts négatifs.
- **Échelle temporelle/durée** : définit le délai et la durée de l'impact.
- **Échelle spatiale/étendue de l'influence sur la population** : définit l'étendue physique de l'impact. Un impact spécifique peut influencer différentes populations, comme un individu ou une petite communauté, mais aussi avoir une influence nationale ou transfrontalière.

Ces caractéristiques sont précisées dans le Tableau 19B.3.

La gravité des impacts peut être évaluée avec et sans atténuation pour démontrer la gravité de l'impact lorsqu'aucune mesure d'atténuation n'est prise. Quand un impact majeur est identifié, les options d'atténuation sont hiérarchisées par ordre de priorité afin d'identifier l'approche privilégiée, y compris l'évitement, la réduction, la réparation/restauration ou l'indemnisation. Pour les impacts bénéfiques, l'optimisation désigne tout ce qui peut améliorer les avantages. Les mesures visant à atténuer un impact négatif ou à optimiser un impact bénéfique doivent être pratiques, techniquement réalisables et économiquement viables.

Étape 3.2 : définir la probabilité qu'un impact sanitaire se produise

La **probabilité** que l'impact se produise en raison des actions du Projet diffère selon les impacts potentiels. Certains impacts sont susceptibles ou certains de se produire (altération de l'environnement), mais d'autres impacts sont moins susceptibles de se produire (p. ex., accidents de la route). Ils peuvent ou non résulter du développement proposé. Bien que certains impacts puissent avoir un effet grave, la probabilité qu'ils se produisent peut affecter leur importance globale.

Les critères de probabilité sont présentés comme la dernière caractéristique d'impact dans le Tableau 19B.3.

Étape 3.3 : évaluer l'importance d'un impact sanitaire

L'importance des impacts sanitaires est fonction de la conséquence ou de la gravité de l'impact (elle-même fonction de l'ampleur, de l'échelle temporelle et de l'échelle spatiale) et de la probabilité que l'impact se produise. Chaque critère des Étapes 3.1 et 3.2 reçoit une note de classement, comme le montre le Tableau 19B.3, puis évalue l'importance globale de l'impact potentiel.

Cette note supplémentaire est basée sur les classements de probabilité et d'effets spécifiques, qui sont ensuite analysés dans les matrices d'importance présentées dans le Tableau 19B.4 pour les impacts négatifs et le Tableau 19B.5 pour les impacts bénéfiques. Des codes couleur différents sont utilisés pour les impacts négatifs (Tableau 19B.4) et pour les impacts bénéfiques (Tableau 19B.5).

Tableau 19B.3 Définir les caractéristiques des impacts (Étapes 3.1 et 3.2)

Caractéristiques des impacts	Définition	Critères		Notation
		Impact négatif	Impact bénéfique	
Ampleur/intensité	Négligeable	État initial prédominant	État initial prédominant	1
	Mineur (Impact/avantage)	Dégradation mineure (nuisance, gêne) de la santé ou dommages causés aux récepteurs. Maladie ou blessure mineure entraînant un traitement médical pour un nombre limité de personnes. De courte durée, cet impact peut être traité. Les récepteurs sont capables de s'adapter facilement à l'impact ou au danger/à la cause et de maintenir les niveaux de santé préimpact.	Amélioration mineure de la santé et du bien-être des récepteurs. Les changements ne sont pas significatifs et les seuils sont maintenus. Aucune approbation ou appréciation des parties prenantes.	2
	Modéré (Impact/avantage)	Détérioration modérée ou mesurable de l'inconfort, de la gêne, de la nuisance, de la santé ou des dommages perçus pour les récepteurs. Conditions aiguës et durée relativement courte. Peut entraîner une invalidité temporaire. Généralement, il est possible d'y remédier. L'influence des déterminants entraînera des difficultés d'adaptation aux effets sur la santé et le maintien des niveaux de santé préimpact nécessitera un soutien. Préoccupation modérée des parties prenantes. Dépassement modéré des seuils.	Amélioration modérée de la santé et du bien-être des récepteurs. Les changements sont dans les limites des seuils, voire meilleurs. Approbation ou appréciation minimale des parties prenantes.	4
	Élevé (Impact/avantage)	Détérioration mesurable/importante de la santé ou dommages mesurables/importants causés aux récepteurs. Niveaux élevés d'inconfort, de gêne et de nuisance. Effet probable sur la santé mentale. Les effets aigus sur la santé peuvent entraîner l'hospitalisation de plusieurs individus. Maladie chronique et invalidité permanente. Peu de décès, mais isolés. Les impacts peuvent ne pas être faciles à traiter. Forte préoccupation des parties prenantes. Dépassement du seuil identifié, mais de façon irrégulière.	Amélioration mesurable/importante de la santé et du bien-être des récepteurs. Approbation/appréciation marquée des parties prenantes, mais au niveau local.	6

Caractéristiques des impacts	Définition	Critères		Notation
		Impact négatif	Impact bénéfique	
Ampleur/intensité	Majeur (Impact/avantage)	Détérioration importante de la santé ou dommages importants causés aux récepteurs. Niveaux élevés d'inconfort, de gêne et de nuisance. Effet important sur la santé mentale. Les effets aigus sur la santé peuvent entraîner de nombreux cas d'hospitalisation. Nombreux cas de maladie chronique et d'invalidité permanente. Nombreux décès. Défi à relever. Préoccupation importante des parties prenantes. L'influence des déterminants entraînera une incapacité à s'adapter aux effets sur la santé ou à maintenir un niveau de santé préimpact.	Amélioration substantielle de la santé et du bien-être des récepteurs. Avantages marqués en termes de santé publique en vue de réduire le fardeau des maladies. Les changements sont dans les limites des seuils, voire meilleurs. Approbation/appréciation des parties prenantes et publicité favorable à l'échelle nationale, voire internationale.	8
Échelle temporelle/durée	À court terme	À court terme, < 1-3 ans, faible fréquence.		1
	À moyen terme	Entre 3 et 10 ans.		2
	À long terme	Entre 20 et 40 ans (génération) et d'un point de vue humain individuel permanent.		3
	Permanent	Plus de 40 ans et entraînant un changement durable à long terme.		4
Échelle spatiale/étendue/population	Site/échelle locale	Limité à un nombre limité de récepteurs sensibles dans les communautés situées à proximité immédiate du Projet, mais dans la zone d'étude locale (ZEL). Il peut s'agir, par exemple, de communautés situées le long de l'alignement ferroviaire ou qui risquent de faire l'objet d'un déplacement économique.		1
	Zone d'étude	Communautés de la ZEL, y compris celles qui se trouvent à proximité immédiate de la mine et de l'embranchement ferroviaire dans les préfectures de Beyla, Macenta et Kérouané, et en particulier la ville de Beyla.		2
	Régional	Au-delà de la ZEL et dans la zone d'étude régionale (ZER), y compris les corridors de transport via Nzérékoré et vers Kankan.		3
	National/transfrontalier	Au-delà de la zone d'étude régionale, impact produit au niveau national ou international. Affecte les paramètres sociaux qui sont d'importance nationale ou qui s'étendent au-delà des frontières du pays.		4

Caractéristiques des impacts	Définition	Critères		Notation
		Impact négatif	Impact bénéfique	
Probabilité d'exposition	Rare	La probabilité que ces impacts se produisent est improbable ou très rare		1
	Improbable	Il est peu probable que ces impacts se produisent.		2
	Peut se produire/possible	Il est possible que ces impacts se produisent.		3
	Probable	Il est probable que ces impacts se produisent.		4
	Quasi certain	Il est certain que ces impacts se produiront.		5

Tableau 19B.4 Déterminer l'importance des impacts négatifs

		Conséquence/gravité de l'impact sanitaire													
		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Probabilité	1	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
	2	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
	3	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
	4	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	5	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21

REMARQUES :

1. Aucune couleur = faible ; jaune = modéré ; orange = négatif élevé ; rouge = négatif très élevé.

Tableau 19B.5 Déterminer l'importance des impacts bénéfiques

		Conséquence/effet de l'impact sanitaire													
		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Probabilité	1	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
	2	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
	3	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
	4	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	5	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21

REMARQUES :

1. Aucune couleur = bénéfique faible ; bleu = bénéfique modéré ; bleu marine = bénéfique élevé ; violet = bénéfique très élevé.

Ces notes totales sont ensuite évaluées pour déterminer l'importance de l'impact. En fonction de la note cumulative globale, le classement par ordre d'importance est divisé en quatre catégories, comme indiqué au Tableau 19B.6. L'importance du classement est discutée en fonction de l'importance globale pour le récepteur et pour le développement proposé. L'importance globale peut être positive ou négative selon la conséquence de l'ampleur.

La présente évaluation établit les priorités des impacts qui nécessitent des contrôles de gestion, les impacts modérés et majeurs nécessitant une certaine forme de gestion ou la prise en compte d'une autre approche. L'approche permet également de déterminer l'avantage des mesures d'atténuation qui peuvent gérer un impact négatif pour produire des avantages. Elle peut également mettre en évidence les impacts bénéfiques des interventions, bien qu'il s'agisse généralement de classements résiduels. Toutefois, cela suppose que les interventions de gestion proposées soient mises en œuvre de manière efficace et durable, y compris que le suivi et l'évaluation des interventions soient efficaces dans le cadre d'un cycle de vérification/examen, de sorte que les interventions et la capacité de traiter efficacement l'impact potentiel fonctionnent et restent adaptées à leur objectif ou, si nécessaire, soient adaptées.

Les impacts majeurs peuvent également affecter les décideurs quant à la poursuite de l'activité proposée. Les impacts modérés nécessitent une étude des mesures d'atténuation ou des solutions de rechange. Les impacts mineurs nécessiteront une intervention minimale, mais ces éléments doivent rester d'importance faible ou mineure.

Tableau 19B.6 Classement par ordre d'importance des impacts sur la santé

Importance	Contexte de l'importance	Note cumulée
Négligeable	L'ampleur de l'impact est suffisamment faible et se situe dans des limites acceptables. Une mesure d'atténuation est souhaitable, mais pas essentielle. L'impact seul est insuffisant, même avec d'autres impacts faibles, pour empêcher l'approbation du développement. Ces impacts auront des effets positifs ou négatifs à moyen et à court terme sur la santé et le bien-être.	4-7
Mineur	Impact important qui nécessite une mesure d'atténuation à des niveaux aussi bas que raisonnablement possible. L'impact est insuffisant en lui-même pour empêcher la mise en œuvre du Projet, mais peut, en conjonction avec d'autres impacts, empêcher sa mise en œuvre. Ces impacts ont généralement des effets positifs ou négatifs à moyen et à long terme sur la santé et le bien-être. En tant qu'impacts résiduels, ils sont de moindre importance, mais méritent une attention particulière en termes d'atténuation et de surveillance.	8-12
Modéré	Un impact grave, s'il n'est pas atténué, peut empêcher la mise en œuvre du Projet (s'il s'agit d'un impact négatif). Ces effets seraient considérés par la société comme constituant un changement très important et habituellement durable pour la santé et le bien-être et pourraient entraîner des effets graves. En tant qu'impacts résiduels, ceux-ci devraient jouer un rôle dans le développement du Projet et nécessitent des contrôles et une surveillance rigoureux. Les impacts bénéfiques devraient être pleinement assurés.	13-16
Majeur	Impact très grave qui, s'il est négatif, peut suffire à lui seul à empêcher la mise en œuvre du Projet. L'impact peut entraîner un changement permanent. Parfois, ces impacts ne peuvent pas être atténués. En tant qu'impacts résiduels, ceux-ci doivent être évités. Les impacts bénéfiques devraient être pleinement assurés.	17-21

19B.4 Mesures d'atténuation

Conformément à la méthodologie, les mesures d'atténuation sont divisées en trois composantes de gestion selon l'objectif de l'intervention (voir la partie centrale du Tableau 19B.2) :

- **Gestion des impacts axée sur la communauté** : interventions requises pour atténuer les impacts futurs du Projet sur la santé des CPA. En raison de leur influence, ces mesures d'atténuation sont considérées comme requises (il peut s'agir d'exigences réglementaires) et non pas comme de simples contributions volontaires. De ce fait, le principe de précaution s'appliquera, le cas échéant.
- **Gestion de la santé, la sécurité et l'environnement au travail** : interventions visant à assurer la santé, la sécurité et la productivité de la main-d'œuvre. De plus, il tient compte d'aspects qui peuvent être contrôlés au sein de la main-d'œuvre afin d'éviter que les impacts sur la santé communautaire se produisent du point de vue de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

- **Atténuation et gestion du développement social et de l'investissement social** : interventions qui amélioreront l'état de santé actuel des communautés. Il peut s'agir d'engagements négociés (ou de contributions volontaires) pris par le Projet et d'avantages étendus, qui devraient être bénéfiques pour la santé et améliorer le « permis social d'exploitation » dans les communautés réceptrices. Notamment, il peut s'agir d'extensions des activités d'atténuation des impacts du Projet et d'une amélioration de la gestion de ces activités. La possibilité d'associer la gestion de l'impact au développement social permettrait d'aligner les activités d'investissement social sur les vulnérabilités et les besoins potentiels des communautés. Ces points ne sont généralement pas inclus dans les évaluations de l'impact sanitaire pures et sont exclus aux fins du Projet actuel.

La dernière ligne du Tableau 19B.2 présente les impacts prévus après la gestion ou les risques résiduels. Cela suit les étapes ci-dessus avec un classement qui suppose que les mesures d'atténuation recommandées sont mises en œuvre avec succès et de manière durable. Fait important, les contributions volontaires recommandées ne sont pas considérées comme faisant partie du classement résiduel. Nous supposons toutefois que l'on décide d'associer ces interventions à l'atténuation des impacts. Dans ce cas, il est possible que les notations résiduelles puissent démontrer des résultats bénéfiques, ceux-ci pouvant alors être révisés.